

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 janvier 2019

Date de la convocation : <b>24 janvier 2019</b> Date affichage : <b>24 janvier 2019</b>	Nombre de membres en exercice : <b>10</b> Nombre de votants : 9 Nombre de procurations : 2
<i>L'an deux mille dix-neuf, le trente janvier, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le vingt-quatre janvier, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i>	<b>Présents : BALVA Patrick, BONNEVILLE André, KRAUSE Guillaume, LAMBERT Jean-Marie, LANDRE Jean-Paul, LOSTETTER Philippe, LINDAUER Martine</b> <b>Procurations : GASSER Jean-Marc à LAMBERT Jean-Marie, LEPPERT Gérard à KRAUSE Guillaume</b>
<u>Secrétaire de séance :</u>	<b>Absent(s) excusé(s): GASSER Jean-Marc, LEPPERT Anne, LEPPERT Gérard</b>

### ORDRE DU JOUR (ouverture de la séance à 20 h 00)

<b>1.</b>	<b>Mise en place de panneaux SIL : demande de subvention au titre de la DETR</b>	DCM 2019/004
-----------	--	--------------

Monsieur le Maire expose, qu'il est possible d'accéder à une subvention au titre de la D.E.T.R. pour la mise en place des panneaux de signalisation d'information locale. Les travaux sont estimés à 60 000€, en attente du devis estimatif final, qui sera présenté par M. Edouard STRASSEL, agent de la Communauté des Communes du Pays de BITCHE, dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. La Commune pourrait prétendre ainsi à une subvention à hauteur de 40%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire :

- à faire une demande de subvention au titre de la D.E.T.R.
- à signer toutes pièces nécessaires pour la réalisation du projet
- de présenter le plan de financement comme suit :

	Coût H.T.	Coût TTC
Coût total	60 000€	72 000€
Subvention DETR (40%)	24 000€	24 000€
Autofinancement	36 000€	48 000€

<b>2.</b>	<b>Prise de position pour le TGV PARIS-METZ</b>	DCM 2019/005
-----------	---	--------------

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier en date du 24 janvier 2019, emis par plusieurs élus et concernant la modification de cadencement des TGV de la ligne METZ-PARIS sans concertation avec les collectivités concernées. Ainsi il demande de délibérer en leur faveur, moyennant les arguments suivants :

Le 9 décembre, sans aucune concertation avec les collectivités qui ont financé la ligne à grande vitesse (département, région ... ) et encore moins avec les associations d'usagers, la SNCF a modifié le cadencement des TGV de la ligne Metz-Paris.

Par d'habiles arguments, elle fait passer pour des progrès la suppression de trains, l'allongement des creux de desserte et le remplacement par des trains low cost qui sont presque constamment surbookés.

**Ainsi, dans le sens Metz vers Paris:**

- Le train de 8h56 de Metz vers Paris, pourtant très utilisé, a purement et simplement été supprimé par la SNCF. Cela oblige les usagers de ce train à se reporter sur celui de 7h26, fréquemment surbooké, ou à se rendre à Nancy.
- De même le train de 19h50 a disparu au profit d'un OUIGO à 20h12 mais pour lequel il faut être sur le quai au minimum 30 minutes avant le départ du train un « vrai » progrès.

**Dans le sens Paris vers Metz :**

- Le train de 8h40 est transformé en OUIGO.
- Le train de 16h40 est transformé en OUIGO et avancé à 16h10.
- En conséquence, le train de 17h40 est le plus souvent surbooké et n'est plus « réservable » quelques jours avant son départ.
- Il n'y a plus que deux trains directs en fin de journée après 18h:
  - Le train direct de 18h40 est maintenu, souvent surbooké, MAIS celui de 19h40 a disparu, remplacé par un train à 20h 13.
  - Le train direct de 20h40 disparaît sauf à prendre une correspondance via Nancy qui amène le voyageur à 23h30 en gare de Metz

Rappelons que les billets OUIGO peuvent être achetés uniquement sur internet, qu'il est impossible de réserver une place et d'acheter un billet en gare au dernier moment, qu'il faut être présent sur le quai au moins 30 minutes avant le départ du train ...

Quand nous savons que près de 30 % des Français ont des difficultés avec les démarches et achats numériques, nous sommes en droit d'attendre qu'un opérateur de services publics prennent des dispositions pour accompagner les usagers et non pour les dissuader par la complexification des procédures. En outre les abonnements et les cartes de réduction SNCF ne s'appliquent pas sur les trains OUIGO. Rappelons également que les voyages SNCF sur la ligne Grand Est sont parmi les plus chers.

Avec ces modifications de service et de cadencement, Metz devient l'agglomération la plus mal desservie sur l'ensemble du Grand Est avec seulement trois trains vers Paris dans la fourchette horaire de 6 h à 9 h, essentielle aux déplacements d'affaires comme de loisirs.

Le Conseil Municipal, après avoir débattu, décide par 9 voix pour et 1 abstention,

- décide de soutenir la motion
- exige une véritable concertation de la part de la SNCF sur le cadencement des trains sur la ligne METZ-PARIS
- demande à la SNCF qu'elle remette en place le train de 8h56 (Metz - Paris) et de 16h40 et 19h40 (Paris - Metz) et qu'elle propose aux associations d'usagers et aux élus une réunion de concertation dans les plus brefs délais.

Ci-joint la pétition :

« M. le Président

Au mois d'octobre dernier, un parlementaire vous interpellait sur le devenir de l'offre TGV pour la ligne METZ-PARIS. Nous sommes plus que surpris de votre silence à l'égard de cette interrogation d'un parlementaire.

Néanmoins, interrogé par la presse locale au lendemain de ce courrier, le service communication de la SNCF a annoncé le maintien en l'état de l'ensemble de l'offre à grande vitesse sur la ligne METZ-PARIS. Or, nous constatons que les inquiétudes sur l'affaiblissement des fréquences TGV était bien fondées puisque plusieurs trains disparaissent dans la nouvelle grille 2019.

En conséquence, nous vous informons du lancement d'une pétition en concertation avec plusieurs élus de Moselle afin d'interpeller sur le futur de la ligne à grande vitesse entre METZ et PARIS et de créer les conditions d'un véritable débat public sur cet outil de transport financé par l'ensemble de nos concitoyens. Les usagers ne sauraient être les laissés pour compte de décisions de suppressions de train prises en catimini sur la base de critères méconnus.

Quotidiennement, des milliers de Mosellans empruntent les TGV afin de se rendre à Paris pour raisons professionnelles ou dans le cadre de loisirs. En tout état de cause, cette ligne fonctionne bien et semble même souvent saturée en nombre de voyageurs. L'offre de la SNCF doit être à la hauteur de l'investissement consentis par nos concitoyens qui ont financé directement cette ligne à grande vitesse, tant en termes de fréquences, de cadencement, de confort d'utilisation et de réservation, qu'en termes de prix des billets.

Avec ces modifications de service et de cadencement, Metz devient l'agglomération la plus mal desservie sur l'ensemble du Grand Est avec seulement trois trains vers Paris dans la fourchette horaire de 6 h à 9 h, essentielle aux déplacements d'affaires comme de loisirs.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs, »

Signée :

- Jean-Marc TODESCHINI, Sénateur de la Moselle, Ancien Ministre
- Patrick WEITEN, Président du Conseil Départemental, Ancien Député
- Jean-Marie MIZZON, Sénateur de la Moselle, Président de l'association départementale des Maires Ruraux
- François GROSDIDIER, Sénateur de la Moselle
- Jean-Louis MASSON, Sénateur de la Moselle, Conseiller Départemental
- Nathalie GRIESBECK, Députée Européenne
- Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Départemental
- Jean-Luc BOHL, Président de la Métropole de Metz, Premier vice-président de la Région Grand-Est
- Céleste LETT, Maire de Sarreguemines, Président de l'association des Maires de Moselle

<b>3.</b>	<b>Calcul de la DGF de la commune</b>	
-----------	---------------------------------------	--

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal à l'aide d'une présentation powerpoint les bases de calcul de la dotation globale de fonctionnement, qui est composée de la dotation de base, de la dotation de solidarité urbaine, de la dotation de solidarité rurale et de la dotation nationale de péréquation.

Il explique que les communes rurales sont très défavorisées par rapport aux communes urbaines notamment dans la dotation de base dont la grande part varie de 64,46 € à 128,93 € par habitant en fonction de la taille des communes (communes jusqu'à 500 habitants : 64,46 €/h, de 501 à 200 000 habitants : entre 64,47 €/h et 128,91 €/h et pour les communes de plus de 200 000 habitants : 128,93 €/h.

Plusieurs parts de dotations sont calculées selon la richesse de la commune et son effort fiscal. Malheureusement il faut constater que pour le calcul de la richesse de la commune, certains produits fiscaux de la communauté des communes y sont inclus, sur lesquels la commune n'a aucune influence, ce qui rend encore plus vulnérables les communes rurales dans le calcul de ces dotations.

Finalement, un groupe de travail a été mis en place, pour revendiquer une autre appréciation du calcul des dotations dans le cadre du grand débat national, notamment pour réduire la fracture entre territoires ruraux et territoires urbains.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 22H30.*